

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 27 octobre 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 29

Nombre de membres présents ou représentés : 28

Délibération n° BC-2023-140

Objet de la délibération : **CENTRE D'ART CONTEMPORAIN DE CHATEAUVERT - TRAVAUX DE RENOVATION - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT REGIONAL D'EQUILIBRE TERRITORIAL 2EME GENERATION**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt sept octobre, à 08h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Hall des expositions à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 20 octobre 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, PERO Franck, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal.

Absents ayant donné procuration :

GIULIANO Jérémy donne procuration à FELIX Jean-Claude, VERAN Jean-Pierre donne procuration à FABRE Gérard, GUISIANO Jean-Martin donne procuration à BREMOND Didier, AUDIBERT Eric donne procuration à LOUDES Serge, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, GROS Michel donne procuration à PERO Franck, TONARELLI Patrice donne procuration à CONSTANS Jean-Michel.

Absent : GUEIT Laurent.

Secrétaire de Séance : Ollivier ARTUPHEL

Monsieur Serge LOUDES expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n°18-35 du 16 mars 2018 du Conseil Régional qui a défini les principes et les modalités des Contrats Régionaux D'Equilibre Territorial (CRET) de deuxième génération qui représentent la politique contractuelle en direction des Intercommunalités ;

VU la délibération n° 2020-157 du Conseil de Communauté du 11 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil de la Communauté d'Agglomération au bureau communautaire, pour toute demande de subvention émanant de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte et le cas échéant la convention correspondante ;

VU la délibération n°2020-338 du Conseil de Communauté de l'Agglomération Provence Verte du 11 décembre 2020, portant approbation du Contrat Régional d'Equilibre Territorial 2^{ème} génération entre la Région Provence Alpes Côte d'Azur, le Syndicat Mixte Provence Verte Verdon, la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte Verdon et l'Agglomération Provence Verte ;

VU la délibération n°20-709 du 17 décembre 2020 du Conseil Régional portant approbation des termes du Contrat régional d'équilibre territorial de deuxième génération 2021-2023 de la Provence Verte entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, la Communauté de communes Provence Verdon et le Syndicat mixte de la Provence Verte ;

VU la délibération n°CC-2023-028 du 6 avril 2023 du Conseil de Communauté approuvant l'avenant n°1 au contrat régional d'équilibre territorial 2020-2023 entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, la Communauté de communes Provence Verdon et le Syndicat mixte de la Provence Verte ;

CONSIDERANT la compétence culture exercée par la Communauté d'Agglomération Provence Verte ;

CONSIDERANT qu'à ce titre la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte gère le Centre d'Art Contemporain de Châteauvert ;

CONSIDERANT que, dans le cadre de l'amélioration permanente des services, la Communauté d'Agglomération souhaite procéder à un réaménagement partiel (rénovation) du Centre d'Art Contemporain de Châteauvert afin :

- ✓ D'améliorer les conditions de travail des agents,
- ✓ De sécuriser le stockage,
- ✓ D'augmenter la surface d'exposition,
- ✓ De faciliter l'accueil d'œuvres très grand format,
- ✓ D'améliorer l'empreinte écologique du bâtiment
- ✓ D'améliorer la sécurité du bâtiment.

CONSIDERANT que le projet de travaux de rénovation partielle du Centre d'Art Contemporain de Châteauvert (redéfinition de l'espace mezzanine, amélioration des conditions intérieures, réadaptation de l'espace de stockage, amélioration des possibilités d'exposition dans la grande salle, amélioration de la sécurité du bâtiment) est estimé à 330 500 € HT soit 396 600 € TTC ;

CONSIDERANT le plan de financement des travaux détaillé ci-après :

DEPENSES HT		RECETTES HT		
Coût total de l'opération	330 500 €	Région Sud PACA - CRET	30 %	99 150 €
		Autofinancement CA Provence Verte	70 %	231 350 €
TOTAL	330 500 €	TOTAL	100%	330 500 €

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à solliciter, pour l'opération « Rénovation du Centre d'Art Contemporain de Châteauvert », une subvention d'un montant de 99 150 € représentant un taux d'intervention de 30 % au titre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial 2^{ème} génération (CRET2).
- **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier et tout autre document relatif à ce dossier.
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget principal 2023 de la Communauté d'Agglomération Provence Verte.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

*Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le*

Fait et délibéré à Brignoles, le 27 octobre
2023

Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND